

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Décision du 25 mars 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables de budget opérationnel (RBOP) du programme n° 217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » pour les services territoriaux placés sous leur autorité

NOR : DEVK1406248S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le secrétaire général, responsable du programme n° 217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables »,

Vu l'article 70 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la circulaire BUDB1323830C du 4 décembre 2013 relative à la désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité,

Décide :

Article 1^{er}

Les préfets de région sont nommés responsables, chacun en ce qui le concerne dans le ressort de sa région, des budgets opérationnels régionaux du programme n° 217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 25 mars 2014.

V. MAZAURIC